



MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

CONSEIL MUNICIPAL

DU

4 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 4 avril, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY.

Étaient présents :

M. ELOY Dominique, Mme Béatrice VANNESTE, M. PAGET Cyril, Mme LEROUX Brigitte, M. BAUDET Gilbert, M. BERJONNEAU Jean-Philippe, Mme COLOMBEAU Catherine, Mme BOHRER-DUMONT Estelle, M. BON Rémy, Mme QUAIS Sandrine, M. GRATREAU Lionel, M. Robert SIMON, Mme SIMONNET Nathalie, M. ROUSSEAU Benoît,, Mme MOREAU Sandrine, Mme VANDER MEULEN Aurore, M. BARRAULT Julien, Mme NARDARI Monique, Mme QUELLA-GUYOT Isabelle, M. GRIS Alain, Mme MARTIN Josiane, M. PROUX Bertrand.

Procurations :

Mme Sophie GAUTIER donne pouvoir à M. Cyril PAGET

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Sophie GAUTIER

A été nommé secrétaire de séance : Mme Catherine COLOMBEAU

Date de convocation :

28 mars 2018

- **FISCALITÉ 2018 : VOTE DES 3 TAXES**
DÉLIBÉRATION N°15 DU 4 AVRIL 2018

Par 22 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition et vote la fiscalité 2018 comme suit :

– Taxe d'habitation :	13,84 %
– Taxe foncière (bâti) :	19,40 %
– Taxe foncière (non bâti) :	47,42 %

- **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE**
DÉLIBÉRATION N°16 DU 4 AVRIL 2018

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, vu le rapport du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le compte de gestion 2017 du receveur municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE**
DÉLIBÉRATION N° 17 DU 4 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY, Maire, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	935 669,14
	Réalisé :	688 254,47
	Reste à réaliser :	168 520,51
Recettes	Prévus :	935 669,14
	Réalisé :	657 626,88
	Reste à réaliser :	7 778,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	2 602 975,00
	Réalisé :	1 866 980,57
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	2 602 975,00
	Réalisé :	2 638 613, 63
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 30 627,59
Fonctionnement :	771 633,06
Résultat global :	741 005,47

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 COMMUNE**
DÉLIBÉRATION N° 18 DU 4 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY, Maire
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	480 515,16
- un excédent reporté de :	291 117,90
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	771 663,06
- un excédent d'investissement de :	30 627,59
- un déficit des restes à réaliser de :	160 742,51
Soit un besoin de financement de :	191 370,10

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	771 633,06
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	191 370,10
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	580 262,96

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	30 627,59
---------------------------------------------------	------------------

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**
DÉLIBÉRATION N° 19 DU 4 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY, Maire, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	733 580,59
Recettes	894 323,10

Fonctionnement

Dépenses	2 523 191 96
Recettes	2 523 191,96

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses	902 101,10 (dont 168 520,51 de RAR)
Recettes	902 101,10 (dont 7 778,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	2 523 191,96 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	2 523 191,96 (dont 0,00 de RAR)

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le BP 2018.

Une note de synthèse explicative à l'intention des administrés qui souhaiteraient consulter les documents budgétaires sera annexée au budget (art. L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 ASSAINISSEMENT**
DÉLIBÉRATION N°20 DU 4 AVRIL 2018

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée Délibérante que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'Assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

L'Assemblée délibérante, vu le rapport du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 du receveur municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT**
DÉLIBÉRATION N° 21 DU 4 AVRIL 2018

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY Maire, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	477 990,00
	Réalisé :	268 346,11
	Reste à réaliser :	4 400,42

Recettes	Prévus :	477 990,00
	Réalisé :	443 542,62
	Reste à réaliser :	42 777,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	537 460,00
	Réalisé :	500 268,87
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	537 460,00
	Réalisé :	329 825,99
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	175 196,51
Fonctionnement :	- 170 442,88
Résultat global :	4 753,63

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 ASSAINISSEMENT**
DÉLIBÉRATION N° 22 DU 4 AVRIL 2018

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY, Maire,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	199 894,76
- un excédent reporté de :	29 451,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	170 442,88
- un excédent d'investissement de :	175 196,51
- un déficit des restes à réaliser de :	38 376,58
Soit un excédent de financement de :	213 573,09

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	170 442,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	170 442,88
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	175 196,51

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT**
DÉLIBÉRATION N° 23 DU 4 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY, Maire, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	368 193,09
Recettes	329 816,51

Fonctionnement

Dépenses	498 310,00
Recettes	498 310,00

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses	372 593,51(dont 4 400,42 de RAR)
Recettes	372 593,51 (dont 42 777,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	498 310,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	498 310,00 (dont 0,00 de RAR)

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le BP 2018 ASSAINISSEMENT.

- **RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES : PROPOSITION AU COMITÉ TECHNIQUE**
DÉLIBÉRATION N° 24 DU 4 AVRIL 2018

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade; qu'à ce titre l'assemblée délibérante doit établir un projet qui doit être soumis au Comité Technique paritaire

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une voix contre, les membres du conseil municipal: **Sollicite** le comité technique sur la proposition de tableau des ratios promus / promouvables tel que défini ci-dessous :

Cadres d'emplois / grades	Grade d'avancement possible	Proposition de ratio
REDACTEUR TERRITORIAL		
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2ème classe	100 %
ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %
ADJOINTS TECHNIQUES		
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Rappelle que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

Indique :

- que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
- que si le ratio calculé n'est pas un nombre entier, ce ratio sera arrondi à l'entier supérieur
- qu'une délibération définitive sera prise lorsque l'avis du C.T. aura été émis.

- **AVANCEMENTS DE GRADES 2018 : CRÉATION/SUPPRESSION DE GRADES**
DÉLIBÉRATION N° 25 DU 4 AVRIL 2018

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et notamment des avancements de grade au titre de l'année 2018, le Maire propose au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

- Adjoint technique principal de 2ème classe
- Adjoint technique principal de 1ère classe 17,5/35ème
- Rédacteur Principal de 2ème classe

et la suppression des emplois suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2ème classe 17,5/35ème
- Rédacteur

Compte tenu du tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2018, il y a la possibilité pour plusieurs agents réunissant les conditions de prétendre à un avancement de grade. Ces avancements de grade, qui n'ont pas d'obligation réglementaire, ne seront effectifs qu'après un avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Vienne et au vu de l'entretien professionnel annuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de la création et de la suppression des emplois pré-cités
- dit que le tableau des effectifs sera modifié
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Dominique ELOY	Béatrice VANNESTE	Cyril PAGET	Brigitte LEROUX
Monique NARDARI	Gilbert BAUDET	Isabelle QUELLA-GUYOT	Jean-Philippe BERJONNEAU
SIMON Robert	GRIS Alain	MARTIN Josiane	PROUX Bertrand
BON Rémy	QUAIS Sandrine	SIMONNET Nathalie	GRATREAU Lionel
ROUSSEAU Benoît	COLOMBEAU Catherine	MOREAU Sandrine	BOHRER-DUMONT Estelle
VANDER MEULEN Aurore	BARRAULT Julien	GAUTHIER Sophie 	